

Gerhard ULRICH de Guntalingen
Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges

Morges, le 15.10.18



Alexis FAVRE
Modérateur d'Infrarouge
Télévision Suisse Romande
Quai Ernest-Ansermet 20

CH-1205 Genève

cc. A qui de droit

***Initiative de l'UDC «Le droit suisse au lieu de juges étrangers »
Votations fédérales du 25.11.18 – Débats télévisés***

Cher Monsieur FAVRE,

*Le 15.06.17, à l'occasion de la conférence annuelle des avocats suisses à Lucerne, j'ai entendu l'ancien Président du Tribunal fédéral, **Gilbert KOLLY** se vanter qu'on avait réussi de réduire le taux d'acceptation des recours au TF pour sa dernière année présidentielle 2016, à 2,3 %. **KOLLY** interprétait ce fait comme preuve irréfutable que la justice suisse fonctionnerait presque à la perfection, et que la cour suprême du pays était au fond un luxe. Ai-je bien compris ? Parlait-il des recours complètement admis ? Evidemment, ce sont les chiffres publiés noir sur blanc qui font foi, qui ne différencient pas entre recours admis et admis partiellement:*

Le rapport de gestion du TF de 2016 précise 7'858 recours reçus, dont 1'016 admis, donc un taux de succès de 12,9 %. En 2017, on rapporte 8'029 recours reçus, dont 1'047 admis, donc un taux de succès de 13 %. Selon les mêmes statistiques, 266 Suisses auraient recouru en 2017 auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. – 4 plaignants auraient eu gain de cause à Strasbourg. Un taux de réussite de 1.5 %.

L'expérience de la vie laisse supposer que 80 % des recourants savent distinguer le bien du mal. Selon cette logique, 6'423 des recours au TF de 2017 (80 % de 8'029) ont été bienfondé, mais seulement 1'047 des recours ont été admis. Cela laisse déduire que $6'423 - 1'047 = 5'376$ des recourants

au TF en 2017 sont des victimes judiciaires. A cela, on ajoutera les victimes judiciaires qui n'ont pas ni l'énergie ni les finances pour interpeler le TF. En conséquence, on peut raisonnablement estimer que la Suisse produit annuellement 10'000 victimes judiciaires. J'estime que l'Europe en produit 1 mio / an.

*Si l'initiative de l'UDC «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» passe, la Suisse produirait ensuite 4 victimes judiciaires de plus des 10'000 actuelles / an. **Vu de la perspective des laissés-pour-compte du système, le débat politique entre l'UDC et le reste du monde politique relève donc du combat stérile de professeurs de droits.** On se bagarre pour le risque de voir augmenter le désastre judiciaire de 0,1 pour mille.*

*La Télévision étatique suisse va très certainement organiser des débats entre représentants des partis politiques ennemis très animés. Par ces lignes, je vous exhorte d'inviter sur ce plateau les consommateurs de la «justice», et tout particulièrement les victimes judiciaires, témoins contemporains du cauchemar d'un système irrémédiablement dégénéré. Nous sommes les premiers concernés. Je vous signale, que tous les contestataires de l'appareil judiciaire de mon réseau européen, de Madrid jusqu'à Berlin réclament que les magistrats soient surveillés de l'extérieur. On discute de modèles différents, mais la revendication du contrôle de l'extérieur par des non-juristes est avancée à l'unanimité. Fini la séparation des pouvoirs, dogme de Montesquieu mal interprété par les politiciens, qui leur sert de feuille de vigne pour se soustraire à leur devoir de mettre de l'ordre. Juges étrangers ou non – le problème est ailleurs. **Il faut un système judiciaire complètement nouveau pour rendre le syndicat tyrannique des juges de l'establishment mondial désuet.***

Sachant que je n'existe plus sur les radars des journalistes bienveillants des médias du main Stream, je ne me fais pas l'illusion que vous pourriez m'inviter à participer à ces débats publics. Mais bon sang, invitez au mois massivement d'autres victimes judiciaires, qui vont présenter les problèmes en connaissance de cause sur votre plateforme.

Mon réseau me lit en copie, et j'encourage mes amis / amies suisses de se faire inviter par vous.

A bon entendeur

Gerhard ULRICH de Guntalingen